

TRAVAUX RUE DE DAMPMART

Liste des observations des utilisateurs et des points de vigilance
Constat au 24 novembre 2026

Vous trouverez ci-dessous une synthèse des principaux dysfonctionnements et incohérences constatés dans le cadre des travaux actuellement en cours rue de Dampmart. Cette liste, non exhaustive, reflète les principales observations signalées par les utilisateurs de cette portion de rue depuis plusieurs semaines.

- **Accumulation d'aménagements sur une courte distance :**
4 rétrécissements de chaussée avec circulation alternée, 2 réhausseurs et 2 arrêts de bus concentrés sur seulement 500 mètres.
- **Implantation des rétrécissements tous du même côté,** générant à ce jour de fréquents conflits de circulation, sans effet réellement notable sur la vitesse des véhicules.



- **Réhausseurs en bas des rues de la Paix et de Reims** au profil trop doux, ayant un effet très limité sur la vitesse. Les carrefours avec ces rues (priorité à droite) sont devenus dangereux. Par exemple, les voitures venant d'une belle ligne droite, en provenance de Dampmart, peu ralenties par le plateau et se trouvant surprises par la priorité à droite pour les véhicules descendant la rue de La Paix, pourraient provoquer des accidents. Des témoins ont pu constater par exemple une voiture qui a pilé et une autre qui s'est déportée brusquement sur sa gauche, manquant de percuter le véhicule venant en

sens inverse. Il serait sans doute utile de remettre un coussin berlinois pour limiter réellement la vitesse avant le plateau du carrefour.

- **Installation récente de panneaux de circulation** mentionnant le sens de priorité contre intuitif par rapport au code de la route. Même si cela est légalement permis, ce type d'aménagement doit s'appuyer sur une étude précise des flux et du site pour limiter les situations contre-intuitives et sources d'accidents. Nous constatons plusieurs situations de conflit où le véhicule en provenance de Dampmart pensait avoir la priorité, sans avoir remarqué le panneau contre-intuitif car en l'absence de panneaux, c'est la règle de la priorité au véhicule qui circule "sans obstacle" qui s'applique. Il faut en outre veiller à ce que ces panneaux soient bien visibles par les conducteurs, et non pas caché par des poteaux ou de la végétation.

CIRCULATION ALTERNEE

Classique : Panneau B14 Non prioritaire pour la voie rétrécie.



Thorigny rue de Dampmart (3 sur 4) . Panneau C18 prioritaire pour la voie rétrécie.



- **Demande non prise en compte concernant le giratoire de l'allée du Château**
Aucune modification significative, suite à notre demande, n'a été apportée pour réduire la vitesse des véhicules arrivant de Dampmart; seule une très légère intervention côté Thorigny a été effectuée, sans impact réel.
- **Absence de dispositif de ralentissement rue de la Paix**, malgré la vitesse observée sur cet axe en descente, notamment au croisement avec la rue du Maréchal Gallieni.
- **Réduction importante du nombre de places de stationnement**
Suite à nos demandes, une trentaine de places ont été finalement installées (contre seulement 10 dans la première version du projet), ce qui reste cependant en retrait par rapport aux 45 places existantes auparavant, qualifiées « d'illégales » par l'équipe municipale.
- **Absence de prise en compte de notre demande de profil** en long des caniveaux avant enrobé.
Conséquence directe : plusieurs zones de rétention d'eau nécessitant désormais démolition et reprise du profil.
- **Retenues d'eau persistantes sur les trottoirs** dues à des contrepentes : la solution envisagée serait l'élargissement des joints entre bordures.



- **Trottoir réalisé côté SNCF... mais interrompu le long du parking rue d'Avize : quelle motivation ?**
- **Absence de passage piéton vers l'accès à la Marne**, alors même que deux bateaux ont été créés à cet endroit.
- **Traitements de la parcelle contaminée par la renouée du Japon** : question toujours sans réponse à ce jour.
- **Création en cours de jardins partagés** : installation de cadres en bois observée, mais incertitudes quant à leur nivellement et à l'homogénéité de la mise en place. Point à suivre.

Nous espérons que l'ensemble de ces points fera l'objet d'un examen attentif et de réponses rapides, afin que les corrections nécessaires soient apportées avant l'achèvement définitif du chantier. Nous souhaitons des engagements précis et des actions concrètes.